

Version
2025/10

Conditions Spéciales Cartes Cadeaux, de Fidélité et Prépayées

1. LA MISE EN PLACE ET MODIFICATION DU SCHÉMA

1.1. Lors de la création d'un Schéma, un Modèle spécifique est choisi. Après la création d'un Schéma, celui-ci ne peut plus être modifié pour un autre Modèle. Le Propriétaire du Schéma peut commander des cartes supplémentaires à tout moment au moyen du Module Contractuel prévu à cet effet, à condition que le nombre de cartes commandées ne dépasse pas le nombre maximum de numéros de carte réservés au préalable dans le Modèle choisi. Dès que la Plage de Cartes maximale est atteinte, un nouveau Schéma doit être créé à l'aide du Module Contractuel prévu à cet effet.

1.2. Le prix et les coûts du Schéma sont déterminés par trois facteurs principaux: (1) la quantité de cartes, (2) le nombre de terminaux de paiement qui acceptent le Schéma, et (3) le nombre de points de vente où le Schéma est accepté. Cependant, le prix et les coûts d'un Schéma que le Propriétaire du Schéma doit payer à Worldline ne sont pas influencés par la quantité effective de cartes, de terminaux de paiement et/ou de points de vente que le Propriétaire du Schéma active ensuite via le Portail.

1.3. Le Schéma doit être enregistré dans la base de données de Worldline avec un certain nombre de paramètres, tels que la valeur maximale par carte, la rechargeabilité de la carte. Ceux-ci sont déterminés au début du Schéma et enregistrés dans le Module Contractuel. Ces paramètres ne peuvent être modifiés que par une demande écrite du Propriétaire du Schéma.

1.4. Le Propriétaire du Schéma a la possibilité de bloquer des cartes de manière flexible, et donc temporaire, via le Portail (par exemple, si le Propriétaire du Schéma fixe un délai pour l'utilisation des cartes ou pour des raisons de sécurité).

1.5. Un Schéma peut être modifié après sa création pour devenir un Schéma avec moins ou plus de terminaux de paiement. Pour des raisons de sécurité, le Propriétaire du Schéma peut, si désiré, désactiver les terminaux de paiement de manière flexible et temporaire via le Portail. Si le Propriétaire du Schéma souhaite activer moins ou plus de terminaux de paiement que dans le Schéma initialement choisi, cela doit se faire à l'aide du Module Contractuel prévu à cet effet. Si le Commerçant souhaite désactiver des terminaux après la durée initiale, il doit le faire par écrit.

1.6. Le Propriétaire du Schéma est entièrement responsable de toutes les demandes adressées à Worldline (activations, désactivations et modifications).

1.7. Le raccordement de terminaux de paiement n'appartenant pas au Propriétaire du Schéma n'est possible que si le propriétaire du terminal de paiement concerné, le Propriétaire du Schéma et Worldline y consentent, que le terminal de paiement concerné soit adapté à l'acceptation du service, et que le propriétaire du terminal de paiement concerné et le Propriétaire du Schéma respectent les éventuelles directives supplémentaires de Worldline (par exemple, des conditions techniques supplémentaires). Dans un tel cas, le Propriétaire du Schéma garantit qu'il conclura un accord avec le propriétaire du terminal de paiement qui stipule leurs droits et obligations respectifs concernant l'utilisation du Schéma. Worldline n'assume aucune responsabilité concernant l'utilisation du Schéma sur des terminaux de paiement qui ne sont pas connectés au réseau de Worldline.

2. LA DURÉE

2.1. Sauf convention contraire dans le Module Contractuel ou dans les Conditions Spéciales, le service de Cartes Cadeaux, de Fidélité et Prépayées est conclu pour une durée initiale d'un an.

2.2. À l'expiration du terme initial, le service est souscrit pour une durée indéterminée, à moins que l'une des parties ne résilie le service par écrit au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendaires avant la fin du terme initial.

2.3. Une fois que le service est devenu à durée indéterminée, chaque partie peut résilier le service par écrit avec un préavis de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter du premier jour du mois suivant le mois au cours duquel la résiliation a été donnée.

3. LES OBLIGATIONS DE WORLDLINE

3.1. Worldline s'engage à autoriser les transactions de Cartes Cadeaux si la carte et/ou son utilisation est conforme aux paramètres associés à la carte concernée.

3.2. Worldline enregistrera toutes les données relatives aux transactions de Cartes Cadeaux effectuées avec les cartes dans la base de données centrale et les mettra à la disposition du Propriétaire du Schéma via le Portail.

4. LA RESPONSABILITÉ

4.1. Le Propriétaire du Schéma assume l'entièr responsabilité des conséquences de toute modification

apportée aux paramètres par lui-même ou par un tiers désigné par lui.

4.2. Le Propriétaire du Schéma est responsable de tous les flux de trésorerie au sein du Schéma. Le Propriétaire du Schéma ne peut utiliser les cartes que pour des applications autorisées par la loi.

4.3. Worldline n'est pas responsable du traitement financier des transactions de Cartes Cadeaux avec les cartes. Le Propriétaire du Schéma sera seul responsable de l'organisation et du traitement de celles-ci conformément à toutes les dispositions légales pertinentes.

5. LES CARTES ET L'EMBALLAGE

5.1. La mise en page/le design des cartes doit être fourni numériquement à Worldline via les documents et procédures prévus à cet effet. Les frais d'installation sont inclus dans le prix de la carte. Pour les couleurs PMS, il y a un supplément par couleur, qui dépend du tirage.

5.2. Le design de l'emballage doit être fourni numériquement à Worldline via les documents et procédures prévus à cet effet. Les frais d'installation sont inclus dans le prix de la carte. Pour les couleurs PMS, il y a un supplément par couleur, qui dépend du tirage.

5.3. Worldline a le droit, mais pas l'obligation, d'examiner les mises en page/designs reçus quant à leur adéquation ou leur complétude.

5.4. Les déviations mineures entre le matériel livré, le design original et la preuve (épreuve de composition/épreuve d'impression/autre épreuve) ne donnent pas droit à un rejet, une remise, une suspension de paiement ou une indemnisation. Les déviations ayant un impact mineur ou limité sur la valeur d'utilité sont considérées comme mineures.

5.5. Les délais de livraison de Worldline pour les cartes et l'emballage sont indicatifs.

5.6. Le Propriétaire du Schéma garantit qu'il ne violera pas les droits de propriété intellectuelle de tiers.

6. L'ASSISTANCE

6.1. Le Propriétaire du Schéma peut contacter le Service Client de Worldline pour obtenir de l'aide technique et administrative.

6.2. Les Commerçants ou points de vente qui ne sont pas Propriétaires du Schéma doivent contacter leur fournisseur de terminal en cas de problèmes techniques avec le terminal de paiement. Pour les questions administratives, ils doivent contacter le

Propriétaire du Schéma, qui peut contacter le service d'assistance client de Worldline.

7. DÉFINITIONS

Système de Paiement en Boucle Fermée: une combinaison de matériel et de logiciel avec laquelle un groupe défini d'utilisateurs peut effectuer des transactions de Cartes Cadeaux dans un nombre limité de points de vente contrôlés par (ou en étroite relation contractuelle avec) le Propriétaire du Schéma, au moyen de cartes spécifiquement prévues à cet effet.

Transaction de Carte Cadeau : l'établissement d'une connexion entre un terminal de paiement et la base de données centrale de transactions Cartes Cadeaux, Fidélité et Prépayées de Worldline, en vue d'opérations avec les cartes.

Modèle: un nombre maximum de numéros de carte réservés au préalable ("Plage de Cartes"), qui peuvent être émis dans le cadre d'un Schema.

Schéma: un Système de Paiement en Boucle Fermée dans lequel un Propriétaire du Schéma, en fonction du Modèle choisi, peut émettre, recharger et débiter un certain nombre de cartes aux points de vente

déterminés par lui et sur les terminaux de paiement déterminés par lui.

Propriétaire du Schéma: le gestionnaire administratif et financier du Schéma, responsable du Schéma. Sauf mention explicite contraire dans le Module Contractuel, le Commerçant sera le Propriétaire du Schéma.

Portail: le site web accessible au Propriétaire du Schéma avec un identifiant et un mot de passe, où les données relatives au Schéma et aux cartes peuvent être obtenues et partiellement modifiées.